

Madame la Maire, chers collègues,

Notre groupe votera bien sûr cette subvention pour le Sporting, un club qui contribue à la renommée de notre ville. Néanmoins, je profite de cette situation pour faire une remarque d'ordre général sur le recours systématique aux subventions exceptionnelles.

On constate qu'il y a des subventions dites « exceptionnelles », qui deviennent récurrentes d'année en année avec des montants similaires d'une année sur l'autre, comme Mme Queva l'a souligné auparavant dans le cas du Pixel Muséum.

D'ailleurs, vous constaterez dans le budget primitif, qui vient d'être présenté et voté, l'explosion de ces subventions exceptionnelles, passant de 141 000 euros à 169 000 euros, soit une hausse de 28 000 euros, c'est-à-dire 20% de plus en l'espace d'un an.

N'est-il pas possible, d'un point de vue comptable, de réintégrer les subventions qui ont un caractère récurrent, même avec l'intitulé « subventions exceptionnelles », au sein des « subventions de fonctionnement des associations, personnes privées » ?